

Ce que disent les journaux féministes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **3 (1915)**

Heft 38

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-250691>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire neuchâteloise

Nous sommes heureuse d'inaugurer aujourd'hui sous cette rubrique une série de chroniques destinées, aussi bien à tenir nos lecteurs au courant des questions intéressant les femmes, débattues tant aux Chambres fédérales que dans les Grands Conseils de nos trois cantons romands, qu'à initier peu à peu les femmes qui nous lisent au fonctionnement de la chose publique et aux problèmes sur lesquels elles auront, elles aussi, un jour à se prononcer. (Réd.)

La session des 15, 16 et 17 novembre du Grand Conseil neuchâtelois n'a pas présenté un intérêt féministe bien direct : on y a surtout discuté budget, emprunt et impôt, et chacun sait qu'en ces matières nous n'avons rien à envier à nos concitoyens électeurs, et que nous vivons avec eux sur le pied de la plus parfaite égalité.

L'emprunt voté se monte à 10 millions dont 8, il est vrai, sont pour la Banque cantonale, tandis que les deux autres seulement sont destinés à consolider la dette flottante. Le budget de 1916 prévoit un déficit qui dépasse le million ; il n'y a pas lieu de s'en étonner, car les industries de notre canton sont durement éprouvées par la guerre ; et à eux seuls, les secours alloués aux militaires représentent une somme plus élevée que le déficit prévu pour 1916. De tous les cantons, et proportionnellement, nous sommes celui qui a le plus dépensé dans ce domaine. Il a donc été nécessaire d'élever le taux de l'impôt direct, qui a été porté de 2 fr. à 2 fr. 50 pour mille sur la fortune et de 1 fr. 20 à 1 fr. 50 pour cent sur les ressources. Et voilà comment nous réalisons l'axiome courant : « Les neutres s'enrichissent. »

La plus déshéritée de toutes nos communes, celle de Brot-dessous, perdue sur les pentes après du Jura, n'a pas attendu la guerre pour connaître la misère. Depuis 20 ans elle n'a cessé de s'appauvrir, pour diverses raisons que je me garderai bien d'exposer ici, car je n'aurais même pas mentionné cette affaire dans le *Mouvement Féministe*, si elle n'avait donné lieu à un incident que je voudrais livrer à la réflexion de ses lecteurs : Parmi les économies possibles, le Conseil d'Etat avait suggéré à la commune de Brot la suppression d'une de ses deux classes. Les députés au Grand Conseil s'élevèrent (et avec raison) contre une mesure aussi antidémocratique. Un point surtout excitait leur noble indignation : c'est qu'il avait été question de remercier l'instituteur et de garder l'institutrice. « ...Et cependant, Messieurs, si l'une des deux classes doit être supprimée, n'est-il pas évidemment préférable que ce soit celle de l'institutrice?... » D'un mot, le chef du Département de l'Intérieur calma l'effervescence : il reconnut qu'en effet, le renvoi éventuel de l'institutrice serait évidemment plus... démocratique. Aussitôt les esprits s'apaisèrent et la discussion reprit d'un ton plus adouci.

Notre Grand Conseil s'est singularisé en renvoyant au Conseil d'Etat, pour examen, et, selon toute probabilité, jusqu'après la fin de la guerre, les 27 naturalisations qu'on lui proposait. Cependant les 27 candidats avaient de zélés défenseurs et la discussion fut chaude. — Quel pouvait être, pendant ce temps, l'état d'âme d'une prétendue citoyenne, perdue en un coin obscur des tribunes, sinon une colère difficile à maîtriser en pensant qu'on allait peut-être lui infliger ces nouveaux concitoyens, dont le moins qu'on en pût dire était que leur courage n'était pas à l'abri de tout soupçon ; qu'ils allaient, du jour au lendemain, devenir électeurs, s'insinuer aux Conseils communaux, au

Grand Conseil, aux Chambres fédérales, partout — faire la loi dans le pays — tandis qu'elle-même, qui est pourtant de vieux bois suisse, n'avait pas un mot à y dire ! Le résultat du vote ne lui apporta qu'une incomplète satisfaction. Ce qui a été évité ici a réussi ailleurs, et va se faire, dit-on, après la guerre, dans des proportions grandioses : on introduira alors en Suisse la naturalisation obligatoire... et le cheval de Troie sera enfin dans nos murs. Quand ces temps viendront, ne sera-ce pas l'heure aussi de présenter nos candidats, et de suggérer un autre moyen de faire contre-poids à l'infiltration étrangère ? A savoir : de nous « naturaliser », nous, Suissesses, nous incorrigiblement patriotes à l'égard d'une patrie qui nous renie pour adopter « avec largeur d'esprit » (comme disaient les avocats des 27) les déchets des autres pays ?

Emma PORRET.

Ce que disent les journaux féministes...

Les représentantes des coopératrices anglaises, hollandaises, autrichiennes et suisses, réunies récemment, ont adressé un message de paix à toutes les coopératrices. « Plus encore que les membres masculins des coopératives, disent-elles, les femmes sont résolues à rester fidèles à leur ancien idéal, même en temps de guerre, à se tendre la main et à travailler pour la paix, malgré toutes les barrières que la guerre mondiale a élevées entre les nations. Que les femmes travaillent sans se lasser, afin que les rapports internationaux ne soient pas seulement conservés, mais se développent toujours plus ; que les femmes contribuent à mettre fin à cette lutte fratricide et à faire renaître l'idéal de solidarité internationale. »

(Feuille centrale de la Société d'utilité publique des femmes suisses.)

* * *

On écrit d'Algérie que la guerre émancipe la femme kabyle. Celle-ci ne sortait presque jamais de sa maison que pour aller en pèlerinage. Maintenant, beaucoup d'hommes étant partis, ce sont les femmes qui vont toucher l'argent des pensions et allocations ; quelquefois elles ne peuvent pas le faire en une seule matinée, et vont manger à l'auberge ; à certains jours, c'est une vraie procession de femmes dans les rues. Aussi les femmes disent : « Puisse la guerre durer longtemps ! » Les hommes disent : « Dieu nous a ôté nos droits. »

(L'Espoir du Monde.)

* * *

La seconde Convention nationale du Conseil des femmes électrices des Etats-Unis a eu lieu à San-Francisco en juillet. Au programme figuraient l'instruction civique des femmes, l'établissement d'une législation tenant compte des intérêts des hommes et des femmes, des enfants et du foyer, et l'extension du droit de suffrage aux femmes ne le possédant pas encore.

Actuellement, aux Etats-Unis, $\frac{1}{5}$ des membres du Sénat et $\frac{1}{7}$ de ceux de la Chambre des Représentants sont nommés par des Etats dans lesquels les femmes ont le droit de vote, ce qui représente un total de quatre millions de femmes électrices. En outre, $\frac{1}{6}$ des suffrages émis lors des élections présidentielles sont des voix de femmes.

(Jus Suffragii.)

* * *

Les premières femmes juges de l'empire britannique ont été nommées en juillet dans l'Australie du Sud.

(Jus Suffragii.)

* * *

Il y a dix ans que les femmes allemandes ont obtenu le droit d'être titrées. Aujourd'hui, l'Allemagne compte 1049 femmes exerçant ces fonctions.

(Die Frauenfrage.)

* * *

La National Union of Women Workers d'Angleterre a organisé des patrouilles de femmes, auxquelles le commissaire en chef de la police rend un brillant témoignage. Les autorités civiles et militaires ont été très satisfaites de la façon dont elles ont maintenu l'ordre, de

leur amabilité, de leur discrétion, gagnant la confiance et le respect de chacun. La police reconnaît qu'elle n'aurait pas pu faire ce que les femmes ont accompli, et exprime l'espoir que leurs services continueront après la guerre. (Jus Suffragii.)

* * *

Dernièrement a eu lieu à Londres un grand meeting de femmes, demandant de pouvoir travailler pour la patrie. Environ dix mille femmes de toutes les positions sociales se rendirent à Whitehall, où M Lloyd George reçut une députation présidée par Mrs. Pankhurst. Il prit acte avec plaisir du désir des femmes de se rendre utiles et exprima l'opinion qu'il serait bon d'organiser les forces féminines de la nation. (Die Frauenfrage.)

* * *

L'Université de Berlin n'accordait jusqu'ici des bourses qu'à des étudiants. Cette année, pour la première fois, une étudiante en a obtenu une. (Die Frauenfrage.)

* * *

En Autriche, on commence à faire appel aux femmes pour remplacer les pompiers mobilisés. (Die Frauenfrage.)

* * *

Les femmes turques elles-mêmes rendent de grands services à leur pays depuis la guerre, et l'on reconnaît maintenant que l'on aurait dû depuis longtemps songer à leur instruction et fonder une université pour elles. (Die Frauenfrage.)

* * *

Il y a juste 50 ans que deux femmes furent admises, pour la première fois, comme étudiantes régulières à la faculté de médecine de Zürich. Dès lors, 700 femmes ont obtenu leur doctorat en médecine dans cette université. (Die Frau der Gegenwart.)

* * *

Les tramways de Berlin occupent aujourd'hui 2000 femmes, et le nombre de ces contrôleuses croît journellement.

La Compagnie des trams a ouvert cinq écoles où les futures employées acquièrent, pendant trois jours, les connaissances théoriques nécessaires à leur nouveau métier. (Die Frau der Gegenwart.)

* * *

La question du logement est souvent angoissante et difficile à résoudre pour les ouvrières des grandes villes. Différents essais ont été tentés afin de procurer des logis simples, convenables et hygiéniques, aux femmes et jeunes filles obligées de gagner leur vie. A Vienne, où les conditions de logement sont déplorables, existe depuis environ quarante ans un « hôtel des ouvriers » qui réserve un accueil bienveillant aux ouvriers et ouvrières sans famille. Les salles en sont claires, avenantes et d'un prix extrêmement modique. Pourquoi ne pourrait-on pas fonder quelque chose d'analogue là où le besoin s'en fait sentir, par exemple, en Allemagne, et en particulier à Berlin? (Die Frau der Gegenwart.)

* * *

Le tribunal pour la jeunesse de Munich a eu à juger, pendant les trois premiers mois de cette année, un nombre de délits aussi élevés que pendant tout le cours de 1914. Il attribue cette augmentation de la criminalité juvénile au fait que, pendant la guerre, les écoles primaires de Munich sont privées d'une grande partie de leurs locaux et de leur personnel enseignant, et que les cours complémentaires ont été très peu nombreux cet hiver.

On reproche aux autorités de ne se préoccuper que de la guerre et de transformer un trop grand nombre de maisons d'école et d'instituts en lazarets et en casernes. (Der freie Schweizer-Arbeiter.)

* * *

Les femmes d'Arkhangel viennent d'adresser une pétition à leurs autorités communales, leur demandant d'interdire la vente de la bière et du vin dans la localité. Le conseil municipal, en réponse à cette démarche, a décidé de fermer tous les cabarets et de défendre toute vente de boissons alcooliques. (Jus Suffragii.)

* * *

En Hongrie, deux femmes employées des postes ont reçu du roi la croix d'or des braves, pour leur courageuse conduite au moment de l'invasion, et quelques femmes russes, qui ont trouvé moyen de s'enrôler dans l'armée et de se distinguer par leur bravoure, ont été décorées de la croix de St-Georges. (Jus Suffragii.)

* * *

La présidente centrale des Amies de la jeune fille, Fräulein Lieb, de Bâle, a dit, dans un récent discours, que le travail en commun avait beaucoup rapproché, tous ces derniers temps, les 16.530 membres de l'Association, répandues dans 52 pays. Elle dit qu'aucune parole de haine, de rancune, de mépris, de méfiance n'est échangée entre elles. Elle loue, au contraire, le dévouement redoublé avec lequel les « Amies » se sont occupées, depuis la guerre, des jeunes filles de toutes nationalités qui avaient besoin d'elles et de leurs conseils. (Der freie Schweizer-Arbeiter.)

Mise au point.

Notre article, paru dans le dernier numéro du *Mouvement Féministe*, sur les réunions de l'Alliance à Berthoud, nous a valu, comme nous nous y attendions, de nombreux messages, tant verbaux qu'écrits, et des appréciations bien différentes. « ...Exposé exact de notre opinion... Article sévère, mais il fallait que ces choses-là fussent dites... Article que j'aurais signé des deux mains... Expression courageuse de ce que nous ressentions toutes... » Nous ne citons pas ces jugements, que l'on nous comprenne bien, pour nous faire des compliments à nous-même, mais pour prouver à celles qui nous considèrent comme un cas isolé de notoire incompréhension ou de partialité de mauvaise foi que nous exprimions, en même temps que le nôtre, l'avis d'un grand nombre de déléguées, revenues fort mécontentes de ces séances, comme de la façon dont elles ont été conduites.

Car les critiques, d'autre part, ne nous ont pas manqué. Et ce terme est même doux à l'égard des lettres que nous avons reçues. On nous a accusée de partialité, pire: de procéder par insinuations, d'agir avec déloyauté, avec fausseté. Nous déclarons ici pour la première et dernière fois que nous ne permettons à personne l'emploi de ces termes offensants à notre égard. Que celles qui en ont usé se le tiennent pour dit. Car s'il est un reproche que l'on puisse adresser à notre article, c'est au contraire celui d'une grande franchise. Nous avons dit carrément ce que nous pensions. Voilà tout. S'il en est que la vérité blesse, nous les plaignons.

Nous n'avons nullement l'intention de publier les lettres que nous avons reçues. La place dont nous disposons ne nous le permet pas. Et comme nous avons pris la peine de répondre longuement et personnellement à toutes celles de nos correspondantes qui n'étaient pas de notre avis, elles ne peuvent se plaindre. Nous faisons toutefois une exception pour M^{lle} Honegger, parce qu'elle nous écrit, non pas en son nom personnel, mais en tant que Présidente de l'Alliance, et que, à ce titre officiel, nous voulons bien, ainsi qu'elle nous le demande, lui répondre publiquement sur les quatre points touchés dans sa lettre.

1. — M^{lle} Honegger nous accuse d'avoir manqué de loyauté envers la conférence de M^{me} Rudolph en n'en relevant que ses thèses, et en en donnant ainsi une idée fautive à celles qui ne l'ont pas entendue. Nous demandons alors à quoi sert d'imprimer en noir sur blanc les thèses d'une conférence, et de les distribuer à toute une assemblée pour servir de base à une discussion, si ces thèses ne sont pas le résumé officiel, l'essence